



D O S S I E R D E P R E S S E

2 2 o c t o b r e 2 0 2 6

Assemblée de la province Sud

La province Sud prépare son budget 2027 et adapte son action aux besoins du territoire

Réunie ce jeudi 22 octobre 2026, l'assemblée de la province Sud a examiné plusieurs textes portant sur l'accompagnement des enfants et de leurs familles, l'accès aux soins spécialisés, la protection de l'environnement et le soutien aux activités agricoles. Derrière la diversité des sujets abordés, une même préoccupation : adapter les dispositifs provinciaux aux besoins identifiés sur le terrain.

La raréfaction des médecins fragilise l'accès aux soins dans plusieurs spécialités. Malgré les aides déjà mises en place par la province Sud pour soutenir l'installation des professionnels de santé, certaines disciplines restent particulièrement en tension. Il est donc proposé d'élargir le périmètre de l'aide à l'installation pour les médecins exerçant dans huit spécialités identifiées comme prioritaires. La séance prévoit également de préciser les aides pouvant être accordées aux enfants et à leurs familles dans le cadre du programme « Bien avec mon école ». La prévention des atteintes à l'environnement et le soutien aux agriculteurs ont également été abordés. La mise en place d'un stage de citoyenneté consacré à l'environnement doit permettre de sensibiliser les auteurs de certaines infractions. Pour les agriculteurs, le versement d'une avance sur l'aide aux forages permettrait de limiter les frais à avancer et de faciliter la réalisation de leurs projets.

La séance a enfin été consacrée au débat d'orientation budgétaire pour 2027. Dans un contexte de recettes qui restent encore à un niveau insuffisant au regard de nos dépenses, les élus ont examiné les contraintes financières de la collectivité et les priorités à prendre en compte pour préparer le prochain budget. Les mesures présentées visent ainsi à ajuster l'action provinciale aux difficultés du territoire, tandis que le débat budgétaire a posé le cadre financier dans lequel elle devra s'inscrire.



Un budget 2027 à construire entre volontarisme et des recettes contraintes

Le débat d'orientation budgétaire a posé le cadre de préparation du budget 2027 de la province Sud. La prospective repose sur une assiette de répartition estimée à **101 milliards de francs CFP**, et une fiscalité additionnelle en quasi-stabilité

Si les fondamentaux de la collectivité sont sains et démontrent une gestion prudente des années précédentes malgré un contexte incertain, le rapport d'orientation budgétaire indique le nécessaire ajustement à venir des dépenses afin de retrouver des marges de manœuvre et pouvoir financer nos dépenses d'investissement.

En effet, la province souhaite préserver une enveloppe d'investissement **autour de 12 milliards de francs** et maintenir son fonds de roulement autour de **50 jours de dépenses**. Le débat fait ainsi ressortir l'arbitrage à venir : maîtriser les dépenses sans compromettre l'investissement ni la qualité du service public, tout en recherchant des ressources plus stables et mieux réparties entre les collectivités. Ces orientations nourriront la préparation du budget primitif 2027, qui sera soumis au vote ultérieurement.

Bien dans mon école : des aides aux familles sous contrat d'engagement

Créé en avril 2026 par la province Sud avec le soutien financier de l'État, le programme « Bien avec mon école » vise à favoriser le bien-être et la réussite éducative des enfants dans les écoles prioritaires. Il prévoit un accompagnement global, qui associe les **dimensions pédagogique, éducative, sociale, sanitaire et familiale**. Si la délibération initiale prévoit différentes formes d'intervention auprès des enfants et de leurs familles, elle ne précise pas les **conditions d'attribution des aides individuelles** susceptibles de répondre aux besoins repérés par les équipes provinciales.

Il est donc proposé de **compléter le dispositif** afin de permettre l'attribution d'aides éducatives et sociales aux mineurs accompagnés et, lorsque la situation le justifie, à leurs familles. Elles pourraient notamment couvrir les fournitures scolaires, la cantine, les vêtements, l'alimentation, la santé ou les transports.

Chaque aide serait attribuée après évaluation des besoins, en tenant compte des autres dispositifs mobilisables et dans la limite des crédits disponibles. Elle ferait l'objet d'un contrat de six mois avec les titulaires de l'autorité parentale, renouvelable une fois pour une durée maximale identique, qui fixe les engagements des familles : si ceux-ci ne sont pas respectés, les aides seront arrêtées.

Renforcement de l'action contre la pénurie de spécialistes

La province Sud fait face à une raréfaction des professionnels de santé, accentuée par les départs et les réorganisations intervenus après les événements de mai 2024. Pour encourager l'installation dans les zones sous-dotées, la Province a mis en place une aide pouvant atteindre **6 millions de francs par médecin**. Elle a ensuite complété ce dispositif par des aides à l'équipement et au rééquipement des cabinets, puis élargi les aides à d'autres professionnels de santé.

Malgré ces mesures, certaines spécialités restent particulièrement fragiles et leurs conditions d'installation ne sont pas les mêmes que celles de la médecine générale. Il est donc proposé de



permettre aux médecins exerçant dans l'une des **huit spécialités identifiées en tension critique** de bénéficier de l'aide quel que soit leur lieu d'installation en province Sud.

Ces spécialisés sont l'anatomie-cytologie pathologique, la dermatologie-vénéréologie, la gériatrie, l'hépatogastro-entérologie, la neurologie, l'ophtalmologie, la rhumatologie et l'urologie. La restriction géographique continuerait de s'appliquer aux médecins généralistes et aux spécialistes dont la discipline connaît une tension moindre. La liste des spécialités pourrait être actualisée en fonction de l'évolution des besoins et des difficultés d'accès aux rendez-vous.

Responsabiliser les auteurs d'atteintes à l'environnement

La réglementation environnementale encadre de plus en plus les activités du quotidien, mais reste parfois mal connue. Or, même lorsqu'elles résultent d'un manque d'information ou d'une négligence, certaines infractions peuvent porter atteinte aux écosystèmes et à la biodiversité calédonienne. Pour sensibiliser leurs auteurs et prévenir la récurrence, il est proposé de mettre en place un **stage de citoyenneté consacré à l'environnement**, en partenariat avec le tribunal de première instance de Nouméa et le Centre d'initiation à l'environnement de Nouvelle-Calédonie (CIE-NC).

Destiné en priorité aux **auteurs d'infractions environnementales** pour lesquelles une réponse pédagogique paraît adaptée, le stage pourrait être proposé par le parquet ou prononcé par le tribunal, seul ou en complément d'une autre mesure ou peine. D'une durée de six heures, il associerait le matin des interventions sur le cadre pénal et les enjeux environnementaux, puis l'après-midi une action pratique sur le terrain, comme un nettoyage d'espace naturel ou une plantation. La province Sud mobiliserait notamment les gardes nature de la direction du Développement Durable des Territoires (DDDT), les équipes de la direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (DCJS) et des sites provinciaux ; le CIE-NC assurerait la coordination. Il est prévu d'organiser un à cinq stages par an, réunissant chacun 10 à 20 participants, avec une participation de 9 500 F CFP par stagiaire.

Faciliter le financement des forages agricoles dans le contexte el niño

Le dispositif DISPPAP soutient les investissements agricoles, notamment la réalisation de forages. Aujourd'hui, les agriculteurs doivent avancer les frais avant de percevoir l'aide, ce qui peut freiner leurs projets dans un contexte économique difficile et marqué par la sécheresse liée au phénomène climatique el niño. Il est donc proposé de leur verser une avance correspondant à 50 % de l'aide dès que l'arrêté attributif devient exécutoire.

Le solde serait versé sur présentation des factures, des résultats du forage et de l'attestation de mise en service. Cette modification ne changerait ni le montant total de l'aide ni ses conditions d'éligibilité.

Des aides destinées à soutenir la scolarité des enfants à l'adaptation des conditions d'installation des spécialistes, en passant par la prévention des atteintes à l'environnement et le financement des forages agricoles, les mesures examinées visent à ajuster l'action provinciale aux besoins constatés. Le débat d'orientation budgétaire a, lui, posé le cadre des choix à préparer pour 2027. Le prochain budget devra traduire ces orientations en tenant compte des priorités de la collectivité et de ses équilibres financiers.

CONTACT PRESSE

Kim Jandot : 83 12 23

